

**OBJET**      **Plan de Relance Régional (PRR) II**  
Modification du plan de financement de l'opération "réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Coeur Vert Familial"

---

Par Délibération n° 17/6-014 en date du 23 septembre 2017, le Conseil Municipal a validé le plan de financement prévisionnel de l'opération « réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial » et m'a autorisé à solliciter un financement à hauteur de 70 % auprès de la Région au titre du Plan de Relance Régional (PRR) II.

Le plan de financement s'établissait comme suit :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part de la Ville	Taux
Réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial	360 000 €	252 000 €	70 %	108 000 €	30 %

Par courrier en date du 9 octobre dernier, la Région a informé la Ville que les sports urbains n'étant pas retenus comme prioritaires au titre du schéma régional des équipements sportifs, ce projet ne peut être éligible qu'à hauteur maximale de 50 % du coût total HT.

En conséquence, le plan de financement modifié s'établit comme suit :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part de la Ville	Taux
Réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial	360 000 €	180 000 €	50 %	180 000 €	50 %

Au vu des éléments exposés, je vous demande :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter les subventions afférentes auprès de la Région ;
- de m'autoriser à signer tous documents y afférents.

**OBJET**      **Plan de Relance Régional (PRR) II**  
Modification du plan de financement de l'opération "réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Coeur Vert Familial"

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-022 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le plan de financement prévisionnel modifié de l'opération « réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial » :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention PRR à solliciter	Taux	Part de la Ville	Taux
Réalisation d'une aire sportive de Street Work Out et de Parkour dans le Cœur Vert Familial	360 000 €	180 000 €	50 %	180 000 €	50 %

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter les subventions afférentes auprès de la Région.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer tous documents y afférents.

**ARTICLE 4**

Les dépenses afférentes seront imputées sur le Budget principal de la Ville.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20171125-177022b-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2017  
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
29/11/2017



Gilbert ANNETTE